Ondes URBAINES

Mercredi 12 Juillet 2017 - n°140

Institutions - Les associations d'élus se préparent à la Conférence nationale des territoires
Culture - Françoise Nyssen réunit le CCTDC
Finances - Comptes de la nation, baisse des dépenses dans tous les ministères
Ressources humaines - Lancement à la rentrée des « Etats généraux du service public »
Europe - Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » #20
Développement durable - Jurisprudence sur les objectifs imprécis de la concertation lors de la révision du PLU
Développement durable - Plus que quelques semaines pour candidater au « Prix Aquaplus »
0 - agenda

INSTITUTIONS



Les associations d'élus se préparent à la Conférence nationale des territoires

« La Conférence nationale des territoires doit jeter les bases d'un vrai partenariat entre l'Etat et les collectivités », se sont exprimées les associations nationales d'élus du bloc communal* en vue de la CNT qui doit se réunir lundi 17 juillet 2017. En effet, dans la perspective de la Conférence nationale des territoires qui se réunira au Sénat, les présidents des associations du bloc communal (AMF, AdCF, France Urbaine, Villes de France, APVF, AMRF)* se sont réunis ce jour pour préparer ensemble ce premier rendez-vous important Etat /collectivités de la législature.Sur la méthode, la démarche initiée par le chef de l'Etat, qui répond aux vœux anciens des associations nationales d'élus locaux, est saluée par les présidents du bloc communal qui participeront activement à la Conférence nationale des territoires, ainsi qu'à tous les travaux qui devront impérativement se poursuivre.

Un lien de confiance renouvelé entre l'État et le bloc communal doit à l'évidence s'appuyer sur des instances de dialogue et de négociation pérennes et efficientes et sur des méthodes définies ensemble. Aussi, la délégation, représentative de la diversité des territoires, réaffirmera sa demande qu'un pacte entre l'Etat et les collectivités soit véritablement négocié, entre partenaires également responsables devant nos concitoyens. Cela suppose, à tout le moins, la définition d'un agenda partagé évitant des annonces précipitées et privilégiant la culture de la concertation effective, de l'étude d'impact préalable des réformes, de l'expérimentation et de l'évaluation conjointe.

Dans ce cadre, les présidents souhaitent que les travaux puissent s'appuyer sur des diagnostics objectifs et partagés, notamment dans le domaine financier qui sera à l'ordre du jour de cette Conférence. L'audit récent de la Cour des comptes a bien fait apparaitre que la contribution des collectivités locales à la réduction des déficits publics ces dernières années avait été sans commune mesure avec leur poids dans la dépense publique ; il sera également utilement rappelé les démarches qu'elles ont déjà engagées pour maitriser leurs dépenses de fonctionnement.Suite aux premières annonces du gouvernement, plusieurs dossiers majeurs doivent être rapidement traités au fond, avec sérieux et en transparence, comme les ressources financières et fiscales des collectivités qui permettent la délivrance de services publics essentiels aux habitants et le développement des territoires, la réduction drastique de l'inflation normative et la nécessaire co-élaboration, en amont avec les ministères, des politiques publiques nationales et européennes impactant les collectivités locales.

Les présidents rappelleront que leurs contributions seront fondées sur les 4 principes essentiels qui figuraient dans les propositions communes soumises aux candidats à l'élection présidentielle et qui sont plus que jamais d'actualité, à savoir :

- garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration.
- reconnaitre les collectivités comme de véritables partenaires de l'Etat.
- définir et construire ensemble, Etat et collectivités, les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.
- garantir, par un pacte financier pour la durée de la mandature, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités. Les associations d'élus du bloc local* sont représentées par : François Baroin, Vanik Berberian, Caroline Cayeux et Jean-François Debat, Olivier Dussopt, Charles-Eric Lemaignen, et Jean-Luc Moudenc, Vanick Berbérian. *Télécharger le communiqué de presse*

CULTURE



Françoise Nyssen réunit le CCTDC

La ministre de la Culture, Françoise Nyssen, a invité ce mardi 11 juillet, les dix associations d'élus membres du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC). Frédéric Leturque, maire d'Arras, y représentait Villes de France. François Nyssen a réaffirmé son souhait d'une collaboration fructueuse entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales, en précisant qu'elles sont pour elle *« des partenaires privilégiées »*.
« La culture doit être soutenue et promue partout, dans tous les territoires, et en particulier là où la population y a le moins facilement accès aujourd'hui : les espaces ruraux, les quartiers des politiques de la ville, les territoires ultra-marins » a-t-elle souligné. La ministre a exprimé sa volonté d'entretenir un dialogue permanent avec les collectivités au niveau national, par l'intermédiaire du CCTDC et des associations d'élus, mais aussi sur le terrain, précisant qu'elle avait demandé à ses services en régions, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), d'avancer en coopération étroite avec les élus.
La ministre a également proposé de travailler à un nouveau cadre de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, qu'elle souhaite plus dynamique et plus solidaire. Elle a confié au Secrétaire général du ministère, Hervé Barbaret, la mission de réaliser, dans un premier temps, et en lien avec les élus, un travail de recensement et d'évaluation des différents dispositifs de contractualisation existants. La ministre a évoqué plusieurs sujets pour lesquels, l'action des collectivités locales est essentielle :

- l'éducation artistique et culturelle, qui suscite de grandes attentes et qui sera le sujet central des prochaines rencontres entre le ministère et les associations d'élus ;
- l'ouverture accrue des bibliothèques/médiathèques, qui contribuent à animer la vie culturelle locale ; la ministre a mentionné la mission confiée à Erik Orsenna, d'ambassadeur de l'ouverture élargie des bibliothèques ;
- la mise en valeur du patrimoine, élément très important de la vie culturelle.

En termes de méthode de travail, Françoise Nyssen a souhaité que l'ordre du jour du CCDTC soit élaboré conjointement avec les associations d'élus, que des groupes de travail dédiés soient créés autant que de besoin et que cette instance constitue un cadre de discussion dans le domaine de la culture, mais également en relation avec les autres ministères (l'Education nationale et la dimension éducation, l'Intérieur et la dimension sécurité des événements, Bercy et la dimension budgétaire…). Au titre de Villes de France, le maire d'Arras a salué la méthode de travail et de concertation. *« Si les collectivités locales vivent avec moins de moyens, toutes les bonnes volontés sont vaines si l'on ne dépasse pas les frontières de tailles ou de catégories, villes, communes rurales, communes périphériques, métropoles, en ce qui concerne la culture. Il n'y a pas de France opposée à une autre France. Tous les habitants où qu'ils vivent ont droit à la culture »*, a t-il déclaré. Il a ajouté que Villes de France était très favorable à proposer des territoires en vue d'expérimentation sur les différents sujets mis en avant par la ministre de la Culture.
Le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel se réunira à nouveau en plénière, à l'automne.

FINANCES



Comptes de la nation, baisse des dépenses dans tous les ministères

Le 6 juillet 2017, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, a rassemblé dans son ministère - en présence de parlementaires, d'acteurs économiques, et d'élus locaux - les *« États généraux des comptes de la nation »* afin d'expliquer pourquoi le Gouvernement allait devoir combler un trou de 4 à 5 milliards d'euros dès cette année, et comment, surtout au niveau de la méthode, la France allait tenir ses engagements européens concernant le programme de stabilité. *« Avec une dette publique dépassant les 2 200 milliards d'euros, près de 100% de la richesse nationale, et détenue au deux tiers à l'étranger, le redressement de nos finances publiques est un impératif national. Au moment de l'histoire où nous nous trouvons, nous pouvons encore nous réformer, avant d'avoir à le faire contraints par l'extérieur et dans la douleur de l'humiliation »* a indiqué Gérald Darmanin. En effet, en matière d'emprunt, si les taux d'intérêts augmentaient ne serait-ce que d'un point, le budget de l'État serait immédiatement amputé de 2 milliards d'euros (l'équivalent de 333 médiathèques ou de 200 écoles non-construites), d'où la nécessité de réduire la dépense publique et l'endettement du pays. Au niveau des dépenses publiques, l'exécutif a fixé un objectif clair, pour 2018, et annoncé une stabilisation des dépenses en volume toutes administrations confondues. Sur le quinquennat, le Gouvernement envisage de passer le niveau de la dépense publique de 56% du PIB environ à 53% en 2022.
5 milliards pour boucler 2017 Après une intervention de Didier Migaud, Premier président de la Cour des Comptes, au cours de laquelle celui-ci a dépeint l'état des finances publiques du pays et souligné que la loi de finances initiale 2017 était en partie *« insincère »*, le ministre de l'Action et des Comptes publics a précisé que le Gouvernement allait rapidement prendre toutes les mesures d'ordre réglementaire, susceptibles de financer les dépenses indispensables et d'assurer le respect des engagements européens. Le ministre a précisé qu'en l'état de l'exécution 2017, il n'y avait

plus d'argent pour financer le plan de formation lancé par l'ancien Président de la République, près de 70 % des 280 000 contrats aidés ont déjà été utilisés durant le seul premier semestre, et les dépenses de guichet comme l'allocation adultes handicapés (AAH) ont été sous-budgétées. La recapitalisation d'Areva n'a purement et simplement pas été budgétisée, l'accueil des demandeurs d'asile n'a pas été prise en compte, et l'indemnisation des crises sanitaires a été insuffisamment dotée. Sans compter, encore, sur une sous budgétisation de l'hébergement d'urgence et du service civique (…) **Première coupes** A cette occasion, Gérald Darmanin, a précisé que l'ensemble des ministères, même ceux prioritaires, devraient d'ici une semaine avoir proposé des arbitrages budgétaires, ceux-ci travaillant *« à une revue de projet »*. Et d'ajouter parmi les mesures concrètes, le rétablissement du jour de carence dans la fonction publique. *« Même si le jour de carence ne doit pas être le seul instrument pour lutter contre l'absentéisme des agents, qui est aussi la conséquence de souffrances d'une partie d'entre eux (…), il permet de lutter contre le micro-absentéisme qui désorganise les services, alourdit la charge de travail des collègues en poste et coûte environ 170 millions d'euros par an ».* Pour ne pas laisser filer le déficit, le Gouvernement est également contraint de retarder le calendrier de certaines réformes fiscales, comme celle de l'impôt sur la fortune, la transformation du CICE en baisse de charges, ou encore la réforme de la taxe d'habitation qui connaît de multiples rebomdissements. D'ici la rentrée de septembre, l'État devrait également recourir à la cession de participations dans un certain nombre d'entreprises publiques, afin d'alimenter un fonds de 10 milliards d'euros qui aura vocation à financer l'innovation.

RESSOURCES HUMAINES



Lancement à la rentrée des « Etats généraux du service public »

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, a annoncé lundi 10 juillet aux syndicats de fonctionnaires la tenue - après ceux des Comptes publics (cf. article précédent) - d'Etats généraux du service public à la rentrée, afin de cerner les missions des agents et besoins en effectifs. Gérald Darmanin, qui présidait son premier Conseil commun de la Fonction publique (CCFP) de cette mandature, a par ailleurs confirmé un *« rendez-vous salarial »* à l'automne, qui sera l'occasion d'évoquer la compensation de la hausse de la CSG, promise aux fonctionnaires, a-t-il précisé lors d'une conférence de presse. Sur ce sujet, le ministre de l'Action et des Comptes publics, s'est engagé à donner aux organisations syndicales *« les calculs que nous ferons pour qu'il n'y ait pas de perte d'achat pour les fonctionnaires »* et a annoncé *« une première réunion »* en septembre. Le ministre a par ailleurs prévenu que le calendrier de mesures visant à simplifier et revaloriser les carrières des agents (PPCR) pourrait être « étalé » en raison de la situation des finances publiques.

EUROPE



Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » #20

Cette semaine, la newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » revient sur le déplacement en Estonie d'une délégation d'élus et sur ce que ce pays balte a à nous apprendre en matière de numérique : L'ESTONIE, PIONNIÈRE DE L'E-ADMINISTRATION
L'administration numérique à l'étude
e-citoyen, e-resident
Au local comme au national
LES AMBITIONS DE L'ESTONIE POUR UNE EUROPE DU NUMÉRIQUE
Un Etat connecté à la présidence de l'UE
Un agenda digital chargé
Enfin, comme toujours, un point sur les appels à projets et l'agenda européen. Pour vous inscrire à cette newsletter (si votre collectivité est adhérente Villes de France), merci d'écrire à

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Jurisprudence sur les objectifs imprécis de la concertation lors de la révision du PLU

Dans le cadre de son partenariat avec la Smacl, Villes de France publie un nouveau commentaire juridique issu de *« l'Observatoire des risques juridiques de la vie territoriale »* , dont voici un extrait. La question posée par cette jurisprudence du Conseil d'Etat est la suivante : une délibération approuvant la révision d'un PLU peut-elle être annulée au motif que la délibération ayant engagé cette procédure n'a pas défini de façon suffisamment précise les objectifs poursuivis par la commune ? Non. L'adoption ou la révision du plan local d'urbanisme doit être précédée d'une

concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Le conseil municipal doit, avant que ne soit engagée la concertation, délibérer, d'une part, et au moins dans leurs grandes lignes, sur les objectifs poursuivis par la commune en projetant d'élaborer ou de réviser ce document d'urbanisme, et, d'autre part, sur les modalités de la concertation. Si cette délibération est susceptible de recours devant le juge de l'excès de pouvoir, son illégalité ne peut, en revanche, eu égard à son objet et à sa portée, être utilement invoquée contre la délibération approuvant le plan local d'urbanisme. Conseil d'État, 5 mai 2017, N° 388902 Retrouvez cette jurisprudence et d'autres textes réglementaires sur *www.observatoire-collectivites.org*
Contact : - Tél. 05 49 32 56 18

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plus que quelques semaines pour candidater au « Prix Aquaplus »

La démarche Aquaplus est la seule récompense « développement durable » dans le domaine de l'eau. Elle a été créée dans l'objectif de valoriser les acteurs du secteur de l'eau pour leurs réalisations exemplaires d'un point de vue du développement durable. Et ce, que cela soit des entreprises dans un domaine d'activité avec le Label Entreprise, les collectivités locales pour une réalisation exemplaire avec le Trophée Réalisation ou enfin, les collectivités avec le Label Service pour l'excellence d'un service d'eau potable ou d'assainissement. Les dossiers de candidature sont disponibles sur le site internet Aquaplus pour les trois types de récompenses : le « Trophée Aquaplus Réalisation » (candidatures du 5 juin au 28 juillet 2017) et le « Label Aquaplus Service » (candidatures du 5 juin au 22 septembre 2017). Particularité de cette session, un dossier de candidature pour le « label ANC (assainissement non collectif) » est mis en ligne. Les adhérents de Villes de France peuvent télécharger ici les différents dossiers de candidature 2017 : - *« Aquaplus Entreprise de l'Assainissement Non Collectif »*
- *« Aquaplus Label Service »* - Assainissement collectif
- *« Aquaplus Label Service »* - Eau Potable
- *« Aquaplus Trophée réalisation »* (pour les maîtres d'ouvrage) Les dossiers d'inscription sont aussi à retrouver sur le site internet ou à demander directement par email ()

0

agenda

- **13 juillet** - *Paris* - Rencontre entre Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur et Villes de France
- **24 juillet** - *Paris* - Rencontre entre Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics et Villes de France
- **14 et 15 septembre 2017** - *Saint-Brieuc* - Colloque sur l'Enseignement supérieur et la recherche en partenariat avec l'AVUF et Saint-Brieuc Armor Agglomération Pré-programme et inscription
- **12 octobre 2017** - *Paris* - Assemblée générale de *Villes de France*
- **8 novembre 2017** - *Paris* - Rendez-vous de l'intelligence locale : La Silver Economy : une chance pour les villes de France

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi